

BIO ET CRÉATIFS
rejoignez



LES
ESPACES
-tests
agricoles
en Alsace

un dispositif original pour
l'installation agricole bio



qu'est ce que LE TEST D'ACTIVITÉ ?

Le test agricole c'est démarrer son activité de production, en responsabilité, dans un cadre sécurisé, tout en étant accompagné. Le test peut constituer une étape structurante pour tout projet d'installation en agriculture biologique : en validant des hypothèses techniques et économiques, en facilitant la construction d'un réseau professionnel ou d'une clientèle.

pourquoi passer par un test d'activité ?

Les formations qualifiantes en agriculture ne suffisent pas toujours pour acquérir une pratique paysanne et des réflexes de chef d'entreprise. Le test a pour vocation de développer ses compétences et savoir-faire, dans la perspective d'un projet d'installation professionnel. Cette période peut permettre notamment de tester la faisabilité technico-économique du projet, de confronter son projet au réel, de temporiser une recherche de terre.

les moyens pour tester son projet

Le test d'activité est permis par la mise à disposition d'un cadre légal d'exercice de l'activité au travers le contrat CAPE. Il inclut la mise à disposition d'un outil de production dont la personne en test est responsable durant son activité (matériel, cheptel). La personne en test bénéficie d'un réseau professionnel et d'un accompagnement adapté à son projet. Le test est compatible avec le maintien d'une activité salariée à temps partiel ou cumulable aux aides de retour à l'emploi.

le réseau national des espaces-tests agricoles (RENETA)

Le réseau Reneta, dont nous sommes membres, regroupe une diversité d'acteurs autour d'une charte et de valeurs communes issus de l'économie sociale solidaire et de l'éducation populaire; pour des projets agricoles durables et respectueux de l'Homme et de son environnement. Le réseau est le lieu privilégié pour l'échange de pratiques, le renforcement des compétences des membres, le compagnonnage pour les espaces-tests émergents, mais aussi la recherche et l'innovation sociale. Aujourd'hui, le Reneta compte 60 membres dont 24 espaces-tests en fonctionnement dans toute la France.



comment fonctionnent les espaces-tests agricoles EN ALSACE ?

l'émergence d'un dispositif dédié à l'agriculture biologique

Dès 2012, un groupe d'acteurs dont Terre de liens Alsace et l'OPABA se sont interrogés sur des solutions pouvant permettre des installations progressives et des facilitations dans la transmission ou la recherche d'associés pour les fermes bio. Dans un contexte de foncier rare et cher, les espaces-tests sont apparus comme un outil pertinent et complémentaire des dispositifs existants pour permettre aux porteurs de projets d'acquérir une pratique aussi bien agricole qu'entrepreneuriale. Ce dispositif peut donc s'inscrire dans le cadre d'un projet d'installation professionnel agricole, qu'il bénéficie ou non des aides à l'installation.

le collectif

En Alsace, le dispositif espace-test est porté par un collectif large de structures issues de l'agriculture biologique et de l'économie sociale et solidaire. Selon le projet, le lieu, le profil du test envisagé, le collectif mobilise les compétences utiles et définit le programme d'accompagnement le plus adapté. Chaque programme est conçu en accord avec le porteur de projet, le site d'accueil, les personnes impliquées, et formalisé dans le contrat.

un archipel pour toutes les formes d'agricultures bio

La souplesse du collectif lui permet aujourd'hui de se mobiliser sur tout type de lieux et tout type d'orientations agricoles si les conditions de faisabilité du test sont réunies. Le test peut se dérouler sur le futur lieu d'installation ou sur un site mis à disposition temporairement. L'ensemble des personnes et lieux de test constituent un archipel d'initiatives où sont favorisés l'échange de pratiques, la rencontre et la co-formation.

vous souhaitez VOUS INSTALLER

vous êtes porteurs de projet

- en reconversion professionnelle... ou non
- en agriculture bio
- en circuit court



vous souhaitez expérimenter une activité agricole

- dans un cadre sécurisé
- en vue de vous installer
- pendant 3 ans maximum



vous souhaitez cultiver, élever, transformer

- en limitant les investissements
- en bénéficiant d'un accompagnement technique et économique
- avec un investissement de départ maîtrisé
- en responsabilité, ni stagiaire, ni salarié mais apprenti chef d'entreprise

sur un lieu test dédié

- une terre mise à disposition
- votre futur ferme

une étape pertinente

- dans un parcours à l'installation traditionnelle ou atypique



LE « C.A.P.E »

Contrat d'appui au projet d'entreprise

- > contrat du créateur d'entreprise en test
- > permet de bénéficier de l'assurance chômage et d'une couverture sociale
- > permet d'être accompagné dans son projet entrepreneurial
- > contrat d'un an renouvelable deux fois

En coopérative d'activités et d'emplois, le CAPE est un tremplin vers le statut d'entrepreneur-salarié en CDI.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS

Pour en savoir plus sur le test d'activité, trouver le statut le plus adapté, vérifier l'éligibilité de votre projet à ce dispositif, le collectif vous donne rendez-vous lors de réunions d'informations collectives organisées dans toute la région.

Retrouvez les dates sur les sites d'Hopla et Antigone (coordonnées au dos).



vous souhaitez METTRE À DISPOSITION UN BIEN AGRICOLE

vous êtes propriétaire de biens agricoles

- agriculteurs, propriétaires privés, collectivités territoriales, paroisses, ...

vous souhaitez faciliter l'installation agricole

- et / ou transmettre votre ferme
- trouver un locataire



vous mettez à disposition votre bien

- pendant un temps donné

vous contractualisez avec une structure couveuse d'entreprise

- qui assurera le suivi de la personne en test

vous mettez à disposition des biens libres d'occupation

- en cohérence avec l'activité agricole projetée (surface suffisante, bâtiments, installations techniques)



un contrat sécurisant

- > le contrat de mise à disposition est annuel
- > il peut se coupler avec un parrainage dans et hors la ferme
- > le propriétaire reste maître de poursuivre ou pas la mise à disposition, ou de conclure un bail

VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UN LIEU ?

Pour évaluer la faisabilité d'une mise à disposition dans le cadre d'une transmission ou de la recherche d'un associé, Terre de liens Alsace est votre interlocuteur au sein du collectif.

L'association évaluera les possibilités en accord avec vos attentes et définira avec vous un profil de porteur de projet.

vous souhaitez **EN SAVOIR +**



Les espaces-tests agricoles en Alsace est un projet co-piloté par Terre de Liens Alsace et l'OPABA dans le cadre du Programme Régional de Développement de l'Agriculture Biologique 2014-2020.

contactez-nous!



TERRE DE LIENS ALSACE

114 Chemin du Lauchwerb 68000 COLMAR
09 70 20 31 31 / alsace@terredeliens.org

OPABA

2 allée de Herrlisheim 68000 COLMAR
03 89 24 45 35 / contact@opaba.org

Le portage des contrats et l'accompagnement des personnes en test peuvent être assurés par différentes structures d'accompagnement à la création d'entreprises en Alsace :

HOPLA

couveuse d'entrepreneurs dans le Haut-Rhin

→ www.hopla.la



ANTIGONE

coopérative d'activités et d'emplois multi-activités

→ www.antigone.coop



Ils soutiennent ce projet :



la Direccte
Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de
l'emploi



la DRAAF
Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt